



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 18 décembre 2023
(OR. en)

16826/23

LIMITE

CORLX 1138
CFSP/PESC 1690
RELEX 1484
COEST 674
FIN 1304

PROPOSITION

Origine: Pour le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Monsieur Stefano SANNINO, secrétaire général

Date de réception: 18 décembre 2023

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne

Objet: Proposition présentée au Conseil par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité en vue d'un règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

Les délégations trouveront ci-joint le document HR(2023)283.

p.j.: HR(2023)283

HR(2023) 283
Limited

SERVICE EUROPÉEN POUR L'ACTION EXTÉRIEURE



Proposition présentée au Conseil par le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité

du 18 décembre 2023

en vue d'un règlement d'exécution du Conseil mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

HR(2023) 283
Limited

HR(2023) 283

Limited

REGLEMENT D'EXECUTION (UE) 2023/... DU CONSEIL

du [jj/mm/2023]

mettant en œuvre le règlement (UE) n° 269/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) n° 269/2014 du Conseil du 17 mars 2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine ⁽¹⁾, et notamment son article 14, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 17 mars 2014, le Conseil a adopté le règlement (UE) n° 269/2014.
- (2) Dans ses conclusions des 26 et 27 octobre 2023, le Conseil européen a condamné à nouveau résolument la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la charte des Nations unies, et il a réaffirmé le soutien inébranlable de l'Union européenne à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, ainsi qu'à son droit naturel de légitime défense contre l'agression menée par la Russie. Le Conseil européen a également déclaré qu'il faut encore affaiblir la capacité de la Russie à mener sa guerre d'agression, y compris par un renforcement accru des sanctions.
- (3) Compte tenu de la gravité de la situation, il convient d'adopter de nouvelles mesures restrictives.

¹ JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.

HR(2023) 283

Limited

- (4) En particulier, le Conseil estime qu'il convient d'ajouter une personne et une entité responsables d'actions qui compromettent ou menacent l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine sur la liste des personnes, entités et organismes faisant l'objet de mesures restrictives qui figure à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014.
- (5) Il y a donc lieu de modifier l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil

Le président / La présidente

HR(2023) 283

Limited

ANNEXE

La personne et l'entité ci-après sont ajoutées à la liste des personnes physiques et morales, des entités et des organismes figurant à l'annexe I du règlement (UE) n° 269/2014:

Personne

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"1646.	Pavel Alekseevich MARINYCHEV (Павел Алексеевич МАРИНЫЧЕВ)	Fonction: PDG d'Alrosa Date de naissance: 25.10.1978 Lieu de naissance: Iakoutsk, ex-URSS (aujourd'hui Fédération de Russie) Nationalité: russe Sexe: masculin Numéro d'identification fiscale: 143515801397 Entité associée: PJSC Alrosa	Pavel Marinychev est le PDG d'Alrosa, une entreprise publique active en Russie et spécialisée dans les activités d'exploration, d'extraction, de fabrication et de vente de diamants. Alrosa est la plus grande entreprise d'extraction de diamants au monde. Le secteur du diamant revêt une importance stratégique pour l'économie de la Fédération de Russie, car il se classe au premier rang des exportations non énergétiques du pays. Alrosa contribue pour plus de 90 % à l'ensemble de la production russe de diamants. En sa qualité de PDG d'Alrosa, Pavel Alekseevich Marinychev est un homme d'affaires intervenant dans un secteur économique qui fournit une source substantielle de revenus au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine. À ce titre, il apporte également un soutien financier au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine. Il est associé à Alrosa.	+"

Entité

	Nom	Informations d'identification	Motifs de l'inscription	Date de l'inscription
"337.	PJSC ALROSA (АЛРОСА)	Adresses: Bureau de Mirny: 678174, ul. Lenina, 6,	Alrosa est une entreprise publique active en Russie et spécialisée dans les activités d'exploration,	+"

HR(2023) 283

Limited

	<p>Mirny, République de Sakha (Iakoutie), Russie</p> <p>Bureau de Moscou: 24, Ozerkovskaya nab. 115184, Moscou, Russie</p> <p>Type d'entité: société publique par actions</p> <p>Lieu d'enregistrement: Russie</p> <p>Date d'enregistrement: 17.7.2002</p> <p>OGRN: 1021400967092</p> <p>NIF: 1433000147</p> <p>Principal lieu d'activité: Russie</p> <p>Personne associée: Pavel Alekseevich Marinychev (PDG)</p>	<p>d'extraction, de fabrication et de vente de diamants. Alrosa est la plus grande entreprise d'extraction de diamants au monde. Le secteur du diamant revêt une importance stratégique pour l'économie de la Fédération de Russie, car il se classe au premier rang des exportations non énergétiques du pays. Alrosa contribue pour plus de 90 % à l'ensemble de la production russe de diamants. Alrosa entretient également un partenariat de longue date avec les forces armées russes, car elle parraine depuis 1997 un sous-marin de la marine russe. Alrosa est donc active dans un secteur économique qui fournit une source substantielle de revenus au gouvernement de la Fédération de Russie, qui est responsable de l'annexion de la Crimée et de la déstabilisation de l'Ukraine. Alrosa apporte également un soutien financier au gouvernement de la Fédération de Russie.</p>	
--	--	--	--